Pierres d'assise

CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DES AUTOCHTONES EN ALBERTA

Planifier votre parcours d'apprentissage

Quels sont les évènements d'importance ayant marqué l'histoire des peuples des Premières nations, métis et inuits établis en Alberta, au passé comme au présent?

L'Alberta Teachers' Association emploie le terme **Autochtone** *pour désigner les premiers habitants du territoire et leurs descendants. Employé dans le contexte albertain, il s'applique aux peuples des Premières nations, métis et inuits.*

PREMIERS PAS

Les peuples autochtones habitent le territoire aujourd'hui connu sous le nom d'Alberta depuis plusieurs générations. Avec l'arrivée des Européens, les Premiers Peuples seront à la fois bénéficiaires et victimes de l'action politique, économique et sociale des gouvernements de l'époque. Dans certains cas, ce sont des individus qui ont posé des gestes ayant d'importantes répercussions. Plusieurs générations ont été touchées par ces évènements historiques, et les générations futures le seront également.

Puisqu'ils ont été documentés sous différentes formes, les évènements survenus après l'arrivée des Européens sur l'ile de la Tortue sont plus faciles à retracer que ceux précédant le contact avec ces derniers. Cette chronologie ne constitue pas un résumé complet de l'histoire des Autochtones en Alberta; il est donc conseillé aux enseignants de consulter les sources répertoriées dans le document et de prendre contact avec les Autochtones de leur communauté pour obtenir plus de renseignements concernant des évènements particuliers.

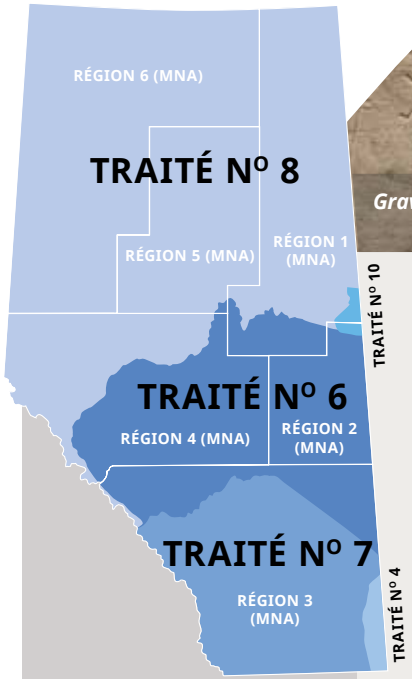

Carte des régions visées par un traité et des régions de la Métis Nations of Alberta

Les renseignements propres à une région visée par un **TRAITÉ**, aux **MÉTIS** et aux **INUITS** sont mis en évidence tout au long du document.

MNA Zones régionales de la Métis Nations of Alberta (MNA) Association

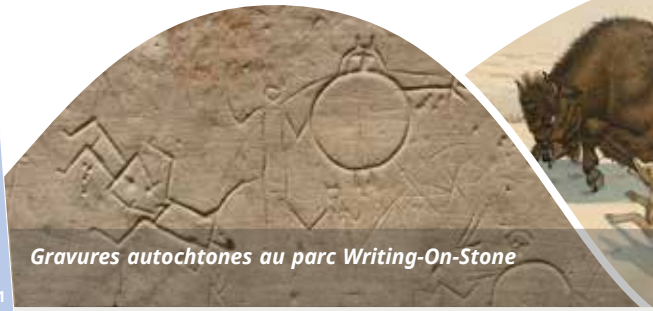

Gravures autochtones au parc Writing-On-Stone

Chasse au bison [A]

AVANT LA CONFÉDÉRATION

Selon la tradition orale, les peuples autochtones habitent l'ile de la Tortue depuis plusieurs générations. L'ile de la Tortue est le nom qu'ont donné certains groupes autochtones au territoire aujourd'hui connu sous le nom d'Amérique du Nord.

TRAITÉ Nº 7 Des découvertes archéologiques aux lacs Vermillion ont permis d'établir que l'activité humaine dans la vallée de la Bow remonte à 10 300 av. J.-C. Les ancêtres des Pieds-Noirs sont nomades et se déplacent au gré des saisons, suivant le rythme dicté par la chasse et la récolte. Le précipice à bisons Head-Smashed-In, situé à l'ouest de Fort McLeod, est un exemple de ceux utilisés pour permettre aux collectivités d'amasser d'importantes provisions de viande. On compte, parmi les habitants du sud de l'Alberta, des gens d'expression siouenne. Ils seront les premiers à introduire des chevaux en Alberta et construiront un fort aux abords de la rivière Bow, à l'est de l'emplacement actuel de Calgary.

TRAITÉ Nº 8 Le nord de l'Alberta est habité, entre autres, par les Dénés dans la région subarctique et par les Cris des bois dans la forêt boréale. Ces peuples subarctiques, nomades, se déplacent dans le Nord suivant le rythme dicté par la chasse et la récolte.

TRAITÉ Nº 6 Le paysage diversifié du centre de l'Alberta comprend des rivières, des lacs et des forêts où l'on trouve une abondance de poissons, d'orignaux, de wapitis, de chevreuils et de castors. Des rivières telles que l'Athabasca, la Saskatchewan Nord et la Pembina sont des voies navigables importantes. Plusieurs différents groupes habitent ce territoire, dont les Cris, les Sioux nakotas, les Pieds-Noirs, les Tsuu T'ina, les Dénés et les Saulteaux. Les principaux lieux de rassemblement de la région comprennent Elk Island, Amiskwaciy ou « Beaver Hill », et Maskwacis ou « Bear Hills ». Les gens s'y réunissent pour diverses raisons : participer à des cérémonies, assemblées ou célébrations; faire du commerce ou la chasse; ou encore, s'accorder un repos. Les lacs de cette région constituent des emplacements de choix où établir des campements. On y partage des histoires et des connaissances, en plus d'y échanger des objets d'artisanat et des marchandises et d'y nouer des alliances entre nations.

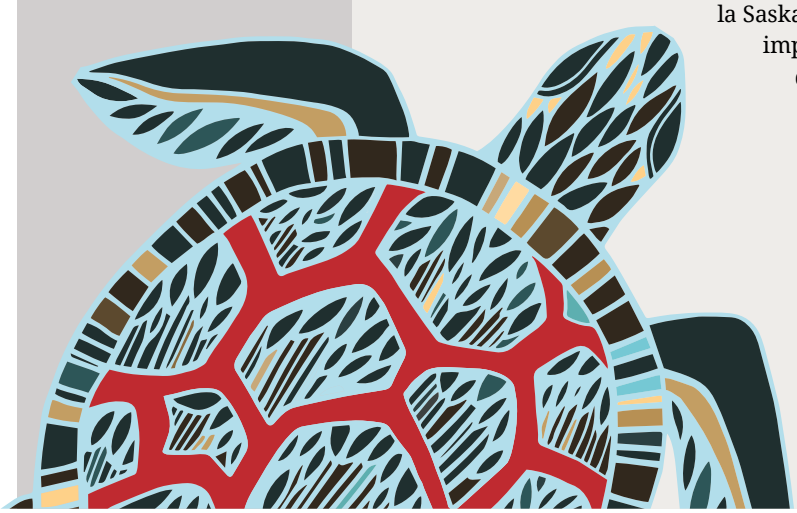

Doctrine de la découverte

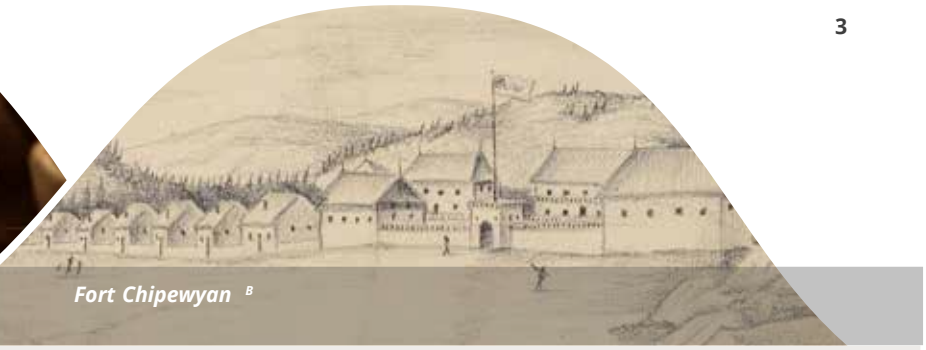

Fort Chipewyan [B]

1452

Après les croisades, les monarchies européennes inscrivent dans la loi la Doctrine de la découverte, afin de légitimer la colonisation de terres non chrétiennes situées hors d'Europe. Dans sa lettre papale Romanus Pontifex, le pape Nicolas V donne l'ordre au roi portugais Alphonse V de « capturer, vaincre et subjuguer les sauvages, païens ou autres ennemis du Christ », de les « réduire à l'esclavage perpétuel » et de « s'approprier toutes leurs possessions et tous leurs biens ». Lorsque Colomb met le cap sur l'ouest en 1492, voguant sur l'« océan d'obscurité », il est donc expressément entendu qu'il est autorisé à « prendre possession » de toute terre qu'il pourrait « découvrir » et qui « n'est pas sous la domination d'un dirigeant chrétien[1] ».

1534

Jacques Cartier accoste sur la côte québécoise, là où se situent les terres traditionnelles du peuple innu.

MÉTIS Avec l'arrivée des Européens, on assiste à la naissance d'enfants de sang mêlé issus de l'union d'un père Anglais ou Français et d'une mère originaire d'une Première nation. Plus tard, le terme « Métis » sera adopté pour désigner les enfants nés d'une femme issue d'une Première nation et d'un père d'origine européenne.

1537

Le pape Paul III rédige la bulle papale Sublimis Deus portant sur l'asservissement et l'évangélisation des Indiens. Dans ce document, qui sera communiqué aux évêques catholiques de tous les pays du monde, le pape Paul III précise que

> *« les Indiens et tous les autres peuples qui peuvent être plus tard découverts par les chrétiens ne peuvent en aucun cas être privés de leur liberté ou de la possession de leurs biens, et qu'ils ne devraient en aucun cas être réduits à l'esclavage[2] ».*

1600

Conformément à leurs pratiques traditionnelles concernant le partage réciproque des ressources avec ceux qui en ont besoin, des collectivités autochtones partout sur l'ile de la Tortue aident les nouveaux venus dès leur arrivée. Les Autochtones agissent en qualité de guides et de traducteurs, en plus de partager leurs connaissances au sujet des sources de nourriture et du traitement des maladies.[3]

1763

Le roi George III d'Angleterre affirme, dans la Proclamation royale de 1763, que les nations autochtones sont propriétaires de leurs terres. En outre, le roi déclare que le seul moyen légal de s'approprier le contrôle de ces terres consiste à conclure des traités entre les deux nations. La Proclamation royale établit le cadre constitutionnel pour la négociation de traités avec les Autochtones habitant le territoire nord-américain.[4]

1780

Les maladies d'origine européenne accompagnent l'arrivée des commerçants de fourrures en Alberta. Les premières épidémies sont particulièrement mortelles, la variole coutant la vie à des milliers de personnes. Certains croient que la moitié de la population autochtone de l'époque aurait succombé à ces maladies.

1788

TRAITÉ Nº 8 La Compagnie du Nord-Ouest établit un poste de traite baptisé Fort Chipewyan en 1788, ce qui en fait le premier établissement permanent en Alberta. Plus de 230 ans plus tard, Fort Chipewyan demeure isolé en raison de son milieu naturel, l'endroit n'étant accessible que par avion ou par bateau en été et en empruntant des chemins de glace en hiver. Encore aujourd'hui, ses résidents continuent à pratiquer des activités telles que le piégeage et la pêche sur les terres environnantes.[5]

1 Newcomb, Steve. 1992. *Five Hundred Years of Injustice: The Legacy of Fifteenth Century Religious Prejudice*. Shaman's Drum Journal, Fall: 18-20. Aussi disponible à l'adresse http://ili.nativeweb.org/sdrm_art.html.
2 Papal Encyclicals Online. 2017. *Sublimus Dei*. http://www.papalencyclicals.net/Paul03/p3subli.htm.
3 University of Calgary. 2015. *Indigenous Agency Timeline Handout*. Calgary Anti-Racism Education. Aussi disponible à l'adresse http://www.ucalgary.ca/cared/laindigenousagencytimeline.
4 Hall, A. 2006. *Proclamation royale de 1763*. L'encyclopédie canadienne (site Web). http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/proclamation-royale-de-1763/.
5 Regional Municipality of Wood Buffalo (RMWB). *Fort Chipewyan*. RMWB (site Web). http://www.rmwb.ca/living/Communities/Fort-Chipewyan.htm.

Bataille des Hauteurs-de-Queenston, 13 octobre 1812 [C]

Mistahimaskwa ou Big Bear (vers 1825-1888), chef cri-des-plaines, faisant du commerce [D]

Louis Riel [E]

1812

Lors de la guerre de 1812, des guerriers des Premières nations et des combattants métis jouent un rôle crucial dans la défense des territoires britanniques contre l'envahisseur américain. Plus de 10 000 guerriers des Premières nations et combattants métis affrontent l'ennemi aux côtés des troupes britanniques et de la milice canadienne; ils participeront d'ailleurs à presque chaque bataille de la guerre.[6]

MÉTIS La colonie de la rivière Rouge s'établit au point de rencontre des rivières Rouge et Assiniboine, au Manitoba. Après 1836, la colonie sera administrée par la Compagnie de la Baie d'Hudson et peuplée de Métis francophones et anglophones.

1818

TRAITÉ N° 7 La Convention de Londres de 1818 prolonge la frontière entre les États-Unis et l'Amérique du Nord britannique depuis le lac des Bois jusqu'à l'océan Pacifique, en passant par les montagnes Rocheuses. Cette frontière divise des communautés des Premières nations et métisses, et coupe les liens entre certains groupes.

1829

Les Béothuks, premiers habitants de Terre-Neuve, souffrent des attaques britanniques, de famine, de maladies et d'exposition aux éléments. Shanawdithit, dernière survivante connue du peuple béothuk, meurt de tuberculose; ainsi disparaissent la culture et la langue des Béothuks.

1849

TRAITÉ N° 8 Des prêtres oblats fondent la mission de la Nativité à Fort Chipewyan.

1857

Les politiques d'émancipation du gouvernement fédéral constituent le processus juridique le plus courant qui pouvait amener des membres des Premières nations à perdre leur statut d'Indien sous le régime de la Loi sur les Indiens. Ainsi, les membres d'une Première nation perdent le statut légal d'Indien s'ils font des études universitaires (p. ex. en médecine, en éducation ou en droit); s'ils servent dans les Forces armées canadiennes; s'ils quittent leur réserve pendant une longue période (pour occuper un emploi, par exemple); ou, pour les femmes Indiennes, si elles épousent un non-Indien ou si leur époux Indien décède ou les abandonne.[7]

1866

TRAITÉ N° 6 Le missionnaire méthodiste George McDougall s'empare de la météorite sacrée Manitou Stone, aussi appelée *Old Man Buffalo* (« le vieux bison »), qui se trouvait jusque-là au sommet d'une colline, près de Hardisty. Les Premières nations croient que cette météorite protège les troupeaux de bisons et qu'elle assure la paix et la prospérité; ils craignent que son déplacement n'annonce la disparition du bison. La Manitou Stone est donnée à un musée ontarien en 1874, mais sera remise au Royal Alberta Museum en 1972.[8]

LA CONFÉDÉRATION

1867

La Confédération crée le Dominion du Canada, formé des quatre provinces suivantes : l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

L'*Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB)*, qui porte aussi le nom de *Loi constitutionnelle*, confère au gouvernement fédéral la compétence sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens ».

Le gouvernement du Canada achète à la Compagnie de la Baie d'Hudson une vaste étendue de la Terre de Rupert. Ce territoire couvre 7,8 millions de kilomètres carrés et comprend des terres correspondant aux régions actuelles du nord du Québec et de l'Ontario, à la majeure partie du Manitoba et de la Saskatchewan, au sud et au centre de l'Alberta, au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest.

1870

MÉTIS Dirigés par Louis Riel, les Métis établissent un gouvernement provisoire

6 Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). 2016. *La contribution des Autochtones à la guerre de 1812*. AANC (site Web). https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1338906261900/1338906300039.
7 McCardle, B. 2006. *Émancipation*. L'encyclopédie canadienne (site Web). http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/m/article/emancipation/.
8 Kirman, P E. 2013. *Consultation Process to Continue for Repatriation of the Manitou Stone*. Alberta Sweetgrass, vol. 20, no 6. Alberta Multi-Media Society (site Web). http://www.ammsa.com/publications/alberta-sweetgrass/consultation-process-continue-repatriation-manitou-stone.

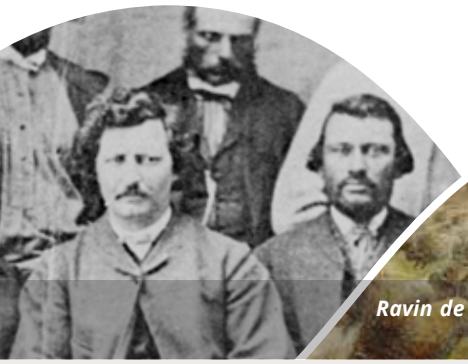

Ravin de bisons [F]

Pères de la Confédération [G]

et négocient l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne en vertu de l'*Acte du Manitoba* (1870). L'*Acte du Manitoba* contient des dispositions visant à protéger les terres des Métis, mais affirme que toute autre terre appartient au Dominion du Canada.[9]

1874

TRAITÉ Nº 8 ET MÉTIS Fondation de l'école des Saints-Anges à Fort Chipewyan, dans ce qui est devenu la province de l'Alberta. L'école déménage dans un nouvel édifice en 1881, qui sera par la suite agrandi en 1898, 1904 et 1907. Une nouvelle école ouvre ses portes en 1944, et durant les années 1950, le pensionnat administre également un externat. Plusieurs élèves de l'école sont des Métis. À partir des années 1950, la mission de l'école des Saint-Anges s'oriente de plus en plus vers la protection de l'enfance. L'école ferme ses portes en 1974.

1876

Les lois relatives aux « Indiens » sont fusionnées en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qui confère au ministère des Affaires indiennes un plus grand pouvoir d'intervention dans une variété de domaines et lui permet d'établir des politiques ayant une portée significative. La *Loi sur les Indiens* vise à éliminer la culture des Premières nations et à favoriser l'assimilation à la société eurocanadienne. La *Loi* prive les membres des Premières nations du droit à l'autodétermination, leur refuse la citoyenneté canadienne et leur interdit de voter lors d'élections fédérales et provinciales. De plus, la *Loi* limite la possibilité pour eux de faire du commerce et de posséder des terres. La *Loi sur les Indiens* tente également d'empêcher les membres d'une Première nation de lutter pour conserver leurs terres, puisqu'elle rend illégal le fait de recueillir des fonds afin de présenter des revendications territoriales en cour, et ce, jusqu'aux années 1950. La *Loi sur les Indiens* s'applique uniquement aux Premières nations, et non aux Métis ou aux Inuits.[10]

TRAITÉ Nº 6 Le Traité nº 6 est signé à Fort Carlton et à Fort Pitt, en Saskatchewan, par des représentants de la Couronne et des dirigeants cris, saulteaux, nakotas, dénés, assiniboines et ojibwés. À l'intérieur des limites du traité se trouvent les régions centrales des provinces actuelles de l'Alberta et de la Saskatchewan. Le Traité nº 6 entre en vigueur alors qu'un large segment de la population des Premières nations souffre de la faim en raison de la chasse excessive du bison et doit lutter contre la maladie, plusieurs étant touchés par une épidémie de variole. Il s'agit du seul traité mentionnant une armoire à médicaments, disposition que l'on interprète comme une garantie d'accès à des soins de santé universels. Le traité prévoit également la prestation de services éducatifs, services qui allaient bénéficier aux générations subséquentes. Certains dirigeants de Premières nations sont absents lors des négociations et signeront leur adhésion ultérieurement, devenant ainsi parties au traité. Des adhésions au Traité nº 6 seront recueillies à différents endroits par la suite, notamment en 1877 au Fort Edmonton.

1877

TRAITÉ Nº 7 Le Traité nº 7 traduit une entente conclue entre la reine Victoria et plusieurs Premières nations, surtout composées de bandes de Pieds-Noirs, du sud de l'Alberta. Le Traité nº 7 est signé à Blackfoot Crossing, sur les terres de la Nation des Siksika.

1878

En 1878, ce qu'il reste des troupeaux de bisons autrefois si nombreux se dirige vers le Montana, au sud. 40 millions de bisons parcouraient toujours les plaines d'Amérique du Nord en 1830; toutefois, l'intensification de la chasse excessive du bison des plaines par les groupes autochtones et les colons blancs, combinée à d'autres facteurs, aura conduit le bison au seuil de l'extinction. Parmi ces facteurs, nommons la maladie, la sècheresse, l'expansion vers l'ouest, la chasse commerciale, les politiques coloniales et l'introduction d'animaux domestiques en provenance d'Europe. Par conséquent, les Premières nations et les Métis perdent leur principale source de nourriture et plusieurs d'entre eux meurent de faim.[11]

9 Dunn, W, et L West. 2011. *Manitoba Act 1870*. Canada: A Country by Consent (site Web). http://canadahistoryproject.ca/1870/1870-08-manitoba-act.html.
10 Dunn, W, et L West. 2011. *Seven Treaties Signed 1871-1877*. Canada: A Country by Consent (site Web). http://canadahistoryproject.ca/1871-97/1871-03-seven-treaties.html.
11 Foster, J E. 2006. *Chasse au bison*. L'encyclopédie canadienne (site Web). http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/chasse-au-bison/.

École industrielle indienne de Battleford (Saskatchewan),1895 [H]

Élèves et parents de la réserve de Saddle Lake (Alberta) [I]

1880

Interdiction de cérémonies : L'article 3 de l'Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif aux Sauvages fait de pratiques telles que la danse du soleil, les pow-wow et d'autres cérémonies une infraction criminelle. Toute personne qui participe à une cérémonie ou facilite son déroulement est passible d'emprisonnement.

1883

Les pensionnats indiens font leur apparition dans l'Ouest canadien en 1883-1884 avec l'ouverture de pensionnats à Qu'Appelle, High River et Battleford. La raison d'être des pensionnats canadiens est d'éduquer et de « civiliser », ou d'occidentaliser, les peuples des Premières nations de façon à ce qu'ils adoptent un mode de vie à l'occidentale, c'est-à-dire plus fortement influencé par l'idéologie européenne. On croit que le seul moyen de « civiliser » les peuples des Premières nations consiste à séparer les enfants de leurs parents et à leur imposer la pratique religieuse. Les pensionnats sont financés par le gouvernement fédéral et administrés par des Églises chrétiennes.
Le partenariat officiel entre le gouvernement fédéral et l'Église prend fin dans les années 1970, mais certaines Églises continuent à gérer des pensionnats jusqu'aux années 1990.[12]

1885

MÉTIS Les promesses du gouvernement canadien d'accorder des terres aux Métis en vertu de l'Acte du Manitoba n'ont toujours pas été tenues malgré dix ans d'attente. C'est alors que le gouvernement crée le système de certificats. Dans le cadre de ce système, certains Métis se voient attribuer des terres, mais la majorité d'entre eux reçoivent des bons provisoires, certificats transférables que plusieurs se sentent forcés de vendre à bas prix à des spéculateurs fonciers sans scrupules.[16]

——

Louis Riel, chef des Métis du Manitoba, lutte pour préserver les droits, la culture et les terres de son peuple durant la Rébellion de la rivière Rouge (1869-1870). Plus tard, il se joint à Gabriel Dumont lors de la Rébellion du Nord-Ouest (1885) qui se déroule dans le nord de la Saskatchewan, près des établissements métis de Duck Lake et de Batoche. L'armée canadienne réussit à supprimer la résistance des Métis au cours d'un ultime combat, la bataille de Batoche, malgré l'appui d'agriculteurs locaux et des peuples pied-noir et cri à la cause métisse. Riel est arrêté; il sera pendu à Régina le 16 novembre 1885.[13]

——

TRAITÉ N° 6 Le chef de guerre cri Wandering Spirit et sept autres guerriers subissent un procès sans représentation légale et sont pendus à Fort Battleford en raison de leur participation à la Rébellion du Nord-Ouest. Cet évènement est reconnu comme étant la plus importante exécution collective de l'histoire canadienne.[14] Certaines sources indiquent que des enfants des Premières nations qui fréquentent l'École industrielle de Battleford, située à proximité, figurent parmi les témoins. Les dirigeants cris Poundmaker et Big Bear sont emprisonnés pour trahison, même s'ils n'ont pas pris part aux batailles de la Rébellion du Nord-Ouest.[15]

——

Un système de laissez-passer ayant pour objectif de restreindre les déplacements des Autochtones est mis en place en 1885, et demeurera en vigueur jusqu'aux années 1940. Ce système oblige les membres d'une Première nation établis sur une réserve à obtenir la permission écrite d'un agent indien lorsqu'ils ont besoin de quitter la réserve. S'ils sont pris en déplacement sans laissez-passer, ils sont soit emprisonnés ou renvoyés dans leur réserve. Le système de laissez-passer est aboli en 1951.

1887

TRAITÉ N° 7 Le parc national Banff, dont les limites empiètent sur des terres déjà accordées aux Premières nations dans le cadre du Traité n° 7, est créé en 1887. Entre 1890 et 1920, les Premières nations Stoney Nakota sont expulsées du parc national Banff. La politique d'exclusion du parc national sert ses objectifs en matière de chasse sportive, de tourisme et de conservation du

12 *Les écoles résidentielles : le contexte*. 2002. La mise en place du Traité 8 dans le Nord-Ouest du Canada (site Web). http://wayback.archive-it.org/2217/20101208174955/http://www.albertasource.ca/treaty8/fr/En_1899_et_apres/Retombees/les_ecoles_residentielles.htm.
13 *Historical Significance: The Métis People*. 2017. Rupertsland Institute Métis Centre of Excellence (site Web). http://www.rupertsland.org/about/historical_significance.
14 Ogg, A. 2015. *An infamous anniversary: 103 years since Canada's Largest Mass Hanging 27 November 1885*. Cree Literacy Network (site Web). http://creeliteracy.org/2015/11/26/130th-anniversary-of-infamy-canadas-largest-mass-hanging-27-november-1885/.
15 *Battleford Hangings*. 1972. Saskatchewan Indian, July 1972. Federation of Saskatchewan Indian Nations, Saskatchewan Indian Digital Collection (site Web). http://www.sicc.sk.ca/archive/saskindian/a72jul05.htm.
16 Gaudry, A. 2009. *Métis*. L'encyclopédie canadienne (site Web). http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/metis/.

Bataille de Batoche, 1885 [J]

Parc national Wood Buffalo (Alberta) [K]

gibier, de même que les ambitions de ceux qui cherchent à « civiliser l'Indien ». La chasse de subsistance est vue comme une pratique sauvage et socialement inacceptable.[17]

1894

La *Loi sur les Indiens* est modifiée afin de rendre obligatoire la fréquentation d'un externat, d'une école industrielle ou d'un pensionnat par tout enfant issu d'une Première nation. Les parents sont contraints d'envoyer leurs enfants à l'école. Parfois, la police se présente sur les lieux et emmène les enfants. Ces écoles sont souvent situées très loin de la maison des enfants, qui doivent demeurer à l'école une bonne partie de l'année, sinon toute l'année. De plus, le système de laissez-passer conçu pour empêcher les membres d'une Première nation de quitter leur réserve limite la possibilité pour les parents de rendre visite à leurs enfants.[18]

1895

TRAITÉ N° 6 On tarde à mettre en place des soins de santé adéquats à l'intention des Premières nations, surtout celles du Nord canadien. La mission de St-Albert, administrée par les Sœurs grises, devient l'Hôpital général d'Edmonton. L'hôpital embauche des médecins dont la rémunération est assurée par le gouvernement, le reste de l'équipe médicale étant formée de religieuses. Malgré le travail non rémunéré des religieuses, les hôpitaux accumulent les déficits et se vident à mesure que décèdent leurs occupants autochtones. Près du village de Daverne, situé entre Edmonton et Saddle Lake, se trouve une colline que l'on surnomme *Pile of Bones* (« tas d'os », *ou oskana-asassti-kwa* en cri). Des membres de Premières nations en route pour s'établir sur la réserve de Saddle Lake y auraient installé leur campement; plusieurs y ont contracté la variole et n'en sont jamais repartis.

1899

TRAITÉ N° 8 Le Traité n° 8 est conclu entre la reine Victoria et plusieurs Premières nations, dont les Cris des bois, les Dunne-za (ou Beaver) et les Denesulines (Chipewyans) du nord de l'Alberta, du nord-est de la Colombie-Britannique, du nord-ouest de la Saskatchewan et du sud des Territoires du Nord-Ouest. Les autorités canadiennes demandent au père Albert Lacombe, un missionnaire catholique digne de confiance, d'être présent afin d'aider à convaincre les Premières nations qu'il est à leur avantage d'adhérer au traité. Certaines Premières nations établies dans des endroits isolés ne reçoivent pas la visite de représentants du gouvernement fédéral avant la signature du Traité n° 8; elles amorceront plus tard le processus de revendication territoriale. Environ 13 de ces revendications territoriales ont été réglées. Toutefois, deux d'entre elles, celles de la Première nation du Lac-Lubicon et de la Nation crie de Bigstone, sont toujours en cours.

L'ALBERTA SE JOINT AU CANADA

1905

L'Alberta et la Saskatchewan se joignent aux provinces canadiennes.

1907

TRAITÉ N° 6 ET TRAITÉ N° 8 Les membres de Premières nations se voient expulsés de la région aujourd'hui connue sous le nom de parc national Jasper, suivant la création du parc en 1907. Face à l'interdiction de vivre selon leur mode de vie traditionnel, ils n'ont d'autre choix que de quitter, emportant avec eux leurs histoires, leurs traditions culturelles et leur connaissance approfondie de la région du parc.[19]

1922

TRAITÉ N° 8 Le parc national Wood Buffalo, dont les terres ont été acquises par la Couronne lors de la signature du Traité n° 8 avec les Premières nations de l'endroit, est créé. Situé dans le nord-est de l'Alberta et le sud des Territoires du Nord-Ouest, ses 44 807 kilomètres carrés en font le plus grand parc national du Canada. Il est créé dans le but de protéger le plus important troupeau de bisons sauvages du monde; il s'agit par ailleurs de l'un des deux seuls sites de nidification connus de la grue blanche d'Amérique.[20]

---

17 Alexander, R. 2014. *Banff Indian Days affirmed stereotypes, reinforced culture.* Rocky Mountain Outlook, 3 avril 2014. Rocky Mountain Outlook (site Web). http://www.rmoutlook.com/Banff-Indian-Days-affirmed-stereotypes,-reinforced-culture-20140403.
18 Miller, J R. 2012. *Pensionnats indiens.* L'encyclopédie canadienne (site Web). http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/pensionnats/.
19 *Aboriginal Peoples: Backgrounder, Mountain National Parks. Parcs Canada (site Web). www.pc.gc.ca/~/media/pn-np/ab/jasper/pdfs/plan/plan5/Aboriginal%20Groups.ashx.*
20 Finklestein, M W. 2009. *Parc national Wood Buffalo.* L'encyclopédie canadienne (site Web). http://encyclopediecanadienne.ca/fr/article/parc-national-wood-buffalo/.

Fille transportant sa petite sœur dans le parka de sa mère, Iqaluit (Nunavut) [L]

Caribou dans la toundra arctique (Nunavut)

1925

TRAITÉ N° 8 Plus de 6000 bisons des plaines sont introduits au parc national Wood Buffalo. Ces derniers s'hybrident avec les bisons des bois, provoquant l'apparition de la tuberculose et de la brucellose bovines au sein du troupeau. Depuis, les fonctionnaires du parc ont tenté à plusieurs reprises de réparer les dommages en procédant à l'abattage d'animaux malades.

1938

MÉTIS Les Métis établis en Alberta commencent à s'organiser en mouvement politique en 1928. La Métis Betterment Act de l'Alberta (1938) réserve des terres à 12 établissements métis, nombre qui sera ensuite réduit à 8.[21]

1950

INUITS L'épidémie de tuberculose (TB) atteint les communautés du Nord. Les Inuits ont une faible résistance à cette maladie, et plusieurs en meurent. En 1956, le septième de la population inuite subit des traitements pour la tuberculose, alors que cette maladie touche le tiers de la population dans son ensemble. De nombreux enfants sont retirés de leur foyer et envoyés dans des sanatoriums situés au sud pour y recevoir des soins; certains d'entre eux n'en sont jamais revenus. L'hôpital Charles Camsell d'Edmonton, qui a accueilli des patients de 1945 à 1967, est au nombre de ces sanatoriums. En 2010, Santé Canada rapportait un taux d'infection à la tuberculose chez les Inuits de 185 fois supérieur à celui observé chez les Canadiens non autochtones nés au pays.[22]

1951

Le système de laissez-passer est aboli, permettant ainsi aux membres d'une Première nation de quitter leur réserve sans d'abord obtenir la permission d'un agent indien.

1957

TRAITÉ N° 8 En 1957, on découvre un troupeau de 200 bisons des bois exempts de maladie près de la rivière Nyarling, dans le parc national Wood Buffalo. En 1965, 23 de ces bisons sont déplacés vers la partie sud du parc national Elk Island. Grâce aux efforts de conservation déployés, le troupeau compte désormais plus de 2000 bêtes et a servi à rétablir la population de bisons ailleurs en Amérique du Nord.[23]

1958

TRAITÉ N° 6 La bande Michel devient la première et la seule communauté des Premières nations à avoir fait l'objet d'un affranchissement forcé par le gouvernement fédéral. Leur réserve se situait auparavant près de l'actuel hameau de Callihoo. En 1985, les membres de la bande Michel recouvrent leur statut d'Indien en vertu du projet de loi C-31, mais n'ont toujours pas récupéré leurs terres.[24]

1960

Rafle des années 60 : Entre les années 1960 et 1980, des milliers d'enfants des Premières nations et métis sont retirés de leur foyer contre leur gré pour ensuite être adoptés ou placés en famille d'accueil, se retrouvant plus souvent qu'autrement en milieu non autochtone.

1969

Le gouvernement du Canada présente un Livre blanc qui recommande l'abolition de la Loi sur les Indiens, que le gouvernement juge discriminatoire; la dissolution de la relation juridique unique entre le gouvernement et les Premières nations; et le retrait du statut légal distinct d'« Indien ». Harold Cardinal, de l'Indian Association of Alberta, contribue à l'organisation d'une résistance et crée un document que l'on appellera le Livre rouge, où il est écrit que « le seul moyen de préserver la culture indienne consiste à demeurer Indiens ». Face à l'opposition de plusieurs Premières nations, le gouvernement abandonne son Livre blanc en 1970.

1970

TRAITÉ N° 6 Des membres de la Première nation de Saddle Lake, située près de St. Paul, protestent publiquement contre les conditions de vie dans le pensionnat de leur communauté. Ils investissent pacifiquement l'édifice abritant l'école Blue Quills, et en feront

---

21 *History in Brief.* Métis Settlements General Council (site Web). http://www.msgc.ca/about-us/history.
22 CBC Digital Archives. 1989. *Tuberculosis treatment in south takes Inuit from their families.* Midday, 30 janvier. http://www.cbc.ca/archives/entry/tuberculosis-tb-treatment-in-south-takes-inuit-from-their-families.
23 *Plains Bison, Wood Bison: Which is Which?* 1994. Smoke Signals, vol. 5, no 4. Aussi disponible à l'adresse https://www.usask.ca/wcvm/herdmed/specialstock/resources/Smokearticles/1994_Nov_Subspeciesdifferences.pdf.
24 *Michele Band History.* Michel First Nation (site Web). http://www.michelfirstnation.net/our-story.html.

Patient de l'hôpital Charles Camsell avec deux enfants, Edmonton (Alberta) [M]

le premier centre d'éducation administré par une Première nation au Canada. Ainsi nait un mouvement pancanadien visant « la maîtrise indienne de l'éducation indienne », ce qui sera d'ailleurs le titre d'un exposé de principe publié par l'Assemblée des Premières Nations deux ans plus tard. Aujourd'hui, plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire administrés par des Premières nations cherchent à promouvoir la fierté du savoir autochtone, dont l'Université Blue Quills, le Maskwacis Cultural College, le Yellowhead Tribal College, l'Old Sun Community College et le Red Crow Community College.[25]

1971

INUITS Les Inuits forment l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), organisation qui représente et défend les intérêts des Inuits au Canada sur les plans environnemental, social, culturel et politique. L'expression *Tapiriit Kanatami* signifie « les Inuits sont unis au Canada ».

1975

TRAITÉ N° 7 Le dernier pensionnat indien en Alberta, le Pensionnat indien St. Mary situé à Standoff, ferme ses portes.

1982

La *Loi constitutionnelle* de 1982 affirme que les Indiens, les Inuits et les Métis font partie des « peuples autochtones du Canada ».

1983

TRAITÉ N° 8 Le parc national Wood Buffalo est classé site du patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de la diversité biologique du delta des rivières de la Paix et Athabasca, l'un des plus importants deltas d'eau douce au monde, et pour sa population de bisons en liberté. Parcs Canada assure la protection juridique du parc, et son personnel travaille de façon collaborative à la gestion du parc avec onze groupes autochtones, afin que ces derniers puissent exercer leurs activités traditionnelles de récolte et d'autres activités culturelles dans les limites du parc.[26]

1984

INUITS La Convention définitive des Inuvialuit devient la première entente sur les revendications territoriales visant des terres situées au nord du 60e parallèle, et seulement la deuxième signée au Canada.[27]

1985

Le gouvernement fédéral adopte le projet de loi C-31, modifiant la *Loi sur les Indiens* de façon à rétablir le statut d'Indien de tous ceux qui l'avaient perdu par le mariage ou dans d'autres circonstances. Nellie Carlson et Kathleen Steinhauer, de la Nation crie de Saddle Lake, sont au nombre des gens ayant milité pour l'abolition des dispositions discriminatoires à l'endroit des femmes des Premières nations inscrites dans la *Loi sur les Indiens*.

1989

MÉTIS L'adoption du Métis Settlements Accord de l'Alberta fournit un cadre pour la gestion des terres et l'autonomie gouvernementale des Métis.[28]

1992

MÉTIS Louis Riel est reconnu à titre de Père de la Confédération en 1992. En 1996, on dévoile une statue monumentale de Riel sur les terrains de l'Assemblée législative du Manitoba, à proximité de l'endroit où se sont produits plusieurs des faits historiques que l'on associe au dirigeant métis.

1993

INUIT Les négociations entourant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la *Loi sur le Nunavut* se déroulent en parallèle. Le Nunavut est officiellement séparé des Territoires du Nord-Ouest le 1er avril 1999, ce qui en fait le dernier-né des territoires canadiens.[29]

2001

TRAITÉ N° 6 Les Cris de Papaschase déposent une revendication territoriale visant à récupérer leurs terres ancestrales, qui couvrent une bonne partie du sud d'Edmonton. En 2006, ils obtiennent gain de cause en Cour d'appel de l'Alberta, mais la Cour suprême du Canada est actuellement saisie de la cause.

---

25 Blue Quills First Nations College. 2001. *Pimohteskanaw*. Blue Quills First Nations College 30th Anniversary Commemorative Book. http://www.bluequills.ca/wp-content/uploads/2012/02/BQ-30th-Anniversary-Book.pdf.
26 *Parc national Wood Buffalo.* 2017. Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO (site Web). http://whc.unesco.org/fr/list/256/.
27 *La revendication de l'Arctique de l'Ouest : Convention définitive des Inuvialuit.* 1984. Affaires indiennes et du Nord Canada (site Web). http://webarchive.bac-lac.gc.ca:8080/wayback/20060204223741/http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/inu/wesar_f.html.
28 *History in Brief.* Métis Settlements General Counci (site Web). http://www.msgc.ca/about-us/history.
29 Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Document d'information : Accord sur les revendications territoriales du Nunavut—Accord de règlement. 2015. AANC (site Web). http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1430768382647/1430768614729.

Le chef Fontaine et le premier ministre Harper, après la présentation d'excuses concernant les pensionnats [N]

Le mont Castle, situé dans le parc national Banff (Alber

2007

Avec la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, on vise une résolution juste et durable des séquelles laissées par les pensionnats indiens. La Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens est mise sur pied.[30]

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est intégrée au droit international. Le Canada figure parmi les quatre pays s'y étant opposés. Parmi les auteurs de la déclaration, on compte le chef Wilton Littlechild de la Nation crie d'Ermineskin, un avocat qui sera plus tard nommé commissaire de la Commission de vérité et de réconciliation.

2008

Le premier ministre Harper se lève à la Chambre des communes et présente, au nom des Canadiens, des excuses complètes relativement aux pensionnats indiens.

2009

Shannen Koostachin, 14 ans, de la Première nation d'Attawapiskat, prononce un discours à l'Université de Toronto où elle revendique des écoles « sécuritaires et accueillantes » pour les enfants et les jeunes issus des Premières nations. Elle demande également que les cours suivis par les élèves des Premières nations respectent leurs cultures. Shannen savait à quel point il est difficile pour les élèves des Premières nations d'apprendre lorsqu'ils fréquentent l'école sous-financée d'une réserve. Malgré son décès dans un accident de voiture à l'âge de 15 ans, le combat de Shannen se poursuit grâce au mouvement « Le rêve de Shannen ».[31]

Avec la création de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation (CNVR), trois commissaires sont nommés : le juge Murray Sinclair (président), Mary Wilson et Wilton Littlechild. La Commission organise sept évènements nationaux qui se tiennent un peu partout au Canada, dont un à Edmonton en 2014.

2010

TRAITÉ N^O 7 Parcs Canada et la Nation des Stoney signent un protocole d'entente afin de reconnaitre l'utilisation traditionnelle des terres faisant partie du parc national Banff à des fins culturelles et cérémoniales; l'entente prévoit également un accès gratuit au parc pour les membres de la bande, et ce, à perpétuité.[32]

2015

La CNVR publie son rapport final, qui contient 94 appels à l'action, en 2015. Le premier ministre Trudeau confirme que le gouvernement du Canada s'engage à collaborer avec les communautés autochtones, les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre toutes les recommandations de la CNVR.

2016

Le Tribunal canadien des droits de la personne rend une décision historique relativement à une plainte déposée par la Dre Cindy Blackstock. Cette décision dénonce la pratique de longue date du gouvernement fédéral canadien selon laquelle les services à l'enfance et à la famille dans les réserves des Premières nations sont sous-financés, ainsi que son échec face à l'obligation de permettre aux enfants des Premières nations d'accéder aux services gouvernementaux selon les mêmes conditions que les autres enfants canadiens. On ordonne au gouvernement de mettre fin à ses pratiques discriminatoires. La Dre Cindy Blackstock est membre de la Nation des Gitxsan (Colombie-Britannique), directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, et professeure agrégée à l'Université de l'Alberta.[33]

Le gouvernement du Canada annonce, depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New York, qu'il appuie pleinement et sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

30 Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). *Résolution des pensionnats indiens*. 2016. AANC (site Web). http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015576/1100100015577.
31 Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPN). *Au sujet de Shannen Koostachin*. 2016. SSEFPN (site Web). https://fncaringsociety.com/fr/shannensdream/about-shannen.
32 Alexander, R. 2012. *Stoney Nakoda park pass honours traditional connection to Banff*. Rocky Mountain Outlook, 3 septembre. Rocky Mountain Outlook (site Web). http://www.rmoutlook.com/apps/pbcs.dll/article?AID=/20120913/RMO0801/309139996/-1/rmo/stoney-nakoda-park-pass-honours-traditional-connection-to-banff.
33 Kirkup, K. 2016. *Cindy Blackstock Says Feds Have Ignored Legal Order On First Nations Children*. Huffington Post, 16 septembre. Huffington Post (site Web). http://www.huffingtonpost.ca/2016/09/16/cindy-blackstock_n_12043886.html.

Le premier ministre Trudeau et le chef Bellegarde à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations

TRAITÉ N^O 7 Dans le cadre d'un scrutin, les membres de la Première nation des Siksika approuvent un règlement financier visant à les indemniser en raison de l'utilisation illégale de terres près du mont Castle qui leur avaient été réservées en 1892. L'entente prévoit un accès gratuit au parc pour les membres de la bande, et ce, à perpétuité; il leur accorde également l'option d'acquérir le bail de quatre entreprises établies dans la région du mont Castle.[34]

MÉTIS La Cour suprême du Canada rend son jugement dans l'affaire Daniels c. Canada, statuant que les Métis et les Indiens non inscrits sont des « Indiens » visés à l'article 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867. Ce jugement précise que le gouvernement fédéral est le premier responsable du dossier des Métis. La portée réelle de l'affaire Daniels c. Canada n'est pas encore connue.[35]

PROCHAINS PAS

Il est crucial que les Canadiens engagés sur le chemin de la réconciliation comprennent comment les évènements du passé ont façonné, et continuent de façonner notre histoire commune et de toucher l'ensemble des Canadiens, y compris les membres des Premières nations, les Métis et les Inuits. L'honorable juge Murray Sinclair, commissaire de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation, a d'ailleurs abordé ce sujet à l'occasion de l'ouverture du Centre national pour la vérité et réconciliation, à l'Université du Manitoba. Il a affirmé que nous devons d'abord comprendre ce qu'est la « vérité ». À cette fin, nous devons reconnaitre la *vérité* à propos de ce qui s'est passé dans les pensionnats indiens. Nous devons apprendre tout ce qu'il est possible d'apprendre de la *vérité* sur ce qui est arrivé et comment cela a touché les individus, leurs familles et notre société dans son ensemble. La deuxième étape est celle de la « réconciliation ». À l'avenir, la réconciliation devra se trouver au centre de nos préoccupations. Nous devons porter notre attention sur les gestes qui peuvent être posés dès maintenant et sur la *marche à suivre* pour réparer les dommages causés aux relations entre les peuples qui composent notre société.

Le traumatisme intergénérationnel créé par le système de pensionnats et les politiques d'assimilation du passé jette une ombre sur nos salles de classe et nos communautés scolaires. Les enseignants ont l'occasion, à travers les programmes d'études et leurs contacts personnels avec les membres de la communauté scolaire, de démontrer leur compréhension des évènements historiques et des enjeux actuels, ainsi que de reconnaitre la résilience des Premières nations, des Métis et des Inuits. De tels gestes positifs favoriseront la réconciliation avec les Premières nations, les Métis et les Inuits, en plus de nous aider à bâtir ensemble un avenir meilleur.

34 Affaires autochtones et du Nord Canada. 2017. *Le Canada et la Nation des Siksika favorisent la réconciliation en signant le règlement du mont Castle.* Communiqué de presse. 25 janvier. https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord/nouvelles/2017/01/canada-nation-siksika-favorisent-reconciliation-signant-reglement-mont-castle.html.

35 Barretto, J, T Isaac et H Weberg. 2016. *Supreme Court of Canada Clarifies Meaning of 'Indian'*. Osler, 15 avril. Osler (site Web). https://www.osler.com/en/resources/regulations/2016/supreme-court-of-canada-clarifies-meaning-of-indi.

Poursuivre votre parcours d'apprentissage

a) Comment les enseignants peuvent-ils nourrir l'espoir d'une réconciliation, tout en reconnaissant les effets négatifs des politiques d'assimilation du passé?

b) Qui sont les modèles incarnant la résilience dont les jeunes des Premières nations, Métis et Inuits d'aujourd'hui peuvent s'inspirer, et quelle est leur histoire?

SOURCES DES IMAGES

A. Bibliothèque et Archives Canada, no d'entrée 1981-55-68, collection Bushnell

B. Bibliothèque et Archives Canada, no d'entrée R9266-340:D, collection Peter Winkworth d'œuvres canadiennes

C. Bibliothèque et Archives Canada, no d'entrée 1954-153-1

D. O.B. Buell / Bibliothèque et Archives Canada / PA-118768

E. Bibliothèque et Archives Canada / PA-012854

F. Bibliothèque et Archives Canada, no d'entrée 1946-110-1, don de Mme J.B. Jardine

G. Bibliothèque et Archives Canada / c006799

H. Archives nationales du Canada / R8236-0-7-E

I. Woodruff / Bibliothèque et Archives Canada / PA-040715

J. Bibliothèque et Archives Canada, no d'entrée 1972-26-774

K. Affaires indiennes et du Nord. Albums de la bibliothèque ministérielle [matériel graphique] (R216-956-8-E)

L. Bibliothèque et Archives Canada / fonds Rosemary Gilliat Eaton / e010975474. Reproduit avec la permission de Bibliothèque et Archives Canada.

M. Bibliothèque et Archives Canada / fonds Rosemary Gilliat Eaton / e010975309. Reproduit avec la permission de Bibliothèque et Archives Canada.

N. La Presse canadienne / Fred Chartrand

O. Wikimedia Commons, https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Castle_mountain_2003.jpg. Photo prise par Kmfl64 le 7 juin 2003; reproduction permise en vertu d'une licence Creative Commons (catégorie Attribution-Partage dans les mêmes conditions).

P. La Presse canadienne / Adrian Wyld

Pierres d'assise

Pierres d'assise est une publication de l'Alberta Teachers' Association réalisée dans le cadre du projet **Walking Together**, une initiative visant à appuyer les enseignants certifiés dans leur parcours d'apprentissage afin de répondre aux exigences de la Norme de qualité pour l'enseignement concernant les connaissances fondamentales relatives aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits.

Les responsables du projet Walking Together tiennent à souligner la contribution de membres de collectivités des Premières nations, métisses et inuites établies en Alberta au développement de ces ressources.

Walking Together
EDUCATION FOR RECONCILIATION

The Alberta Teachers' Association

Visitez le www.teachers.ab.ca, où vous trouverez d'autres ressources et renseignements au sujet du projet Walking Together.

www.**teachers**.ab.ca walkingtogetherata @ATAindigenous

PD-WT-16eF 2018-04